

Commission ECB du CNPN du 19 avril 2023

AVIS du CNPN sur le PNA 2022-2032 en faveur de l'Émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*)



Le document analysé¹ comporte 4 axes. L'axe 1 « Bilan des connaissances et des moyens utilisés en vue de la protection de l'espèce » (p. 7-40) reprend les caractéristiques connues de la biologie de l'espèce et apporte de nouveaux éléments issus du précédent PNA sur la génétique des individus présents en France, la contamination par des polluants, l'utilisation des micro-habitats (dont sites de ponte) et déplacements par télémétrie, des éléments démographiques (nombres d'adultes et de jeunes observés) soutenant la notion de populations « fonctionnelles » (où la présence de juvénile est détectée, p. 29). Cette partie sous-entend l'existence de nombreuses autres données et analyses qui ne sont pas présentées dans cet axe, comme par exemple l'analyse de capture-marquage-recapture réalisée sur la Baillaury (commune de Banyuls, citée Priol, 2018).

Une cartographie détaillée reprenant l'ensemble des connaissances (données historiques et contemporaines, populations « fonctionnelles », stations considérées comme favorables et échantillonnées ou non échantillonnées) aurait permis de mieux juger de l'état de ces connaissances, indispensable pour juger de la pertinence des nouvelles actions proposées.

La liste des menaces et facteurs limitants (p. 39) est donc un rendu pivot car elle doit orienter les actions proposées dans le nouveau PNA. On aurait aimé que cette liste soit mieux soutenue par les éléments bibliographiques (e.g. dans le reste de l'aire de répartition de l'espèce) et des éléments collectés au cours du précédent PNA pour les populations de France, et que ces « menaces » soient mieux intégrées dans l'axe suivant.

L'axe 2 « Besoins et enjeux de conservation de l'espèce et définition d'une stratégie à long terme » (p. 42-43). Un récapitulatif, bienvenu, des besoins optimaux de l'espèce est présenté sous une forme hiérarchisée. Le besoin de déplacement de l'Émyde le long du cours d'eau et avec ses annexes est listé en haute priorité (3^{ème} position) sans qu'on ait vraiment trouvé précédemment d'arguments le justifiant.

La stratégie à long terme proposée est clairement décrite comme « l'augmentation du nombre de populations fonctionnelles d'Émyde lépreuse en France et l'augmentation des effectifs de chacune de celles-ci », qui pourra amener un changement de statut IUCN, qui nécessite cependant d'acquérir des données sur la dynamique des populations. Il est également proposé d'étudier des projets de réintroductions et nous recommandons aussi sur ce point que les études et acteurs d'actions de ce type en péninsule ibérique soient mobilisés, tout comme le réseau « Cistude » (PNA et Commission SHF) mais cela est bien indiqué dans la fiche action 18.

L'axe 3 « Stratégie pour la durée du plan et éléments de mise en œuvre » (p. 45-46) propose une durée de 10 ans avec une clause de revoyure à 5 ans pour éventuellement redéfinir de nouvelles actions, ce qui est une très bonne proposition. La stratégie opérationnelle du second plan national d'actions liste, en précisant sans hiérarchie, 14 objectifs qui apparaissent justifiés eu égard aux éléments présentés dans les axes précédents.

¹ Courmont L. (2022) – Plan national d'actions en faveur de l'Émyde lépreuse *Mauremys leprosa* 2022-2030. CEN Occitanie – Ministère de la Transition Ecologique, 70 p.

L'axe 4 « Objectifs et actions » (p. 47-71) décrit en détail les actions proposées, avec un critère de priorité (1 à 3). L'ensemble de ces actions se justifie bien au regard des besoins pour la conservation à long terme de cette espèce et France, et des connaissances acquises sur la biologie et sur la gestion de ces milieux au cours du précédent PNA. Nous proposons quelques pistes d'amélioration ou de compléments pour ces actions :

- Action 1 : la cartographie de l'espèce reste à être validée et est actuellement limitée pour le caractère cryptique de l'espèce (et dont la détectabilité peut dépendre du milieu fréquenté). Nous considérons que cette fiche doit intégrer une sous-action « nouvelle méthode de détection » et justement profiter des connaissances actuelles (e.g. présence dans des petits cours d'eau, dans des grands plans d'eau, etc.) pour tester ces nouvelles méthodes.
- Action 2 : Elle est intitulée « Étudier la structure génétique des populations » alors qu'elle est décrite comme « connaître la répartition de l'espèce » pour « vérifier si des individus ont été introduits ». Cette action devrait être divisée en deux actions clairement définies, même si une partie de l'échantillonnage est mutualisable. L'action « Étudier la structure génétique des populations » est primordiale pour comprendre le fonctionnement des populations à l'échelle des bassins versants et entre bassins versant (colonisation/ isolement). Elle nécessite un plan d'échantillonnage qui permet de répondre à cette question et des marqueurs génétiques adaptés à cette échelle spatiale et temporelle. L'action « Origine des individus », déjà étudiée dans le PNA précédent, peut être poursuivie avec des individus de nouvelles populations en France mais aussi des individus des pays non échantillonnés au Maghreb). L'utilisation d'un autre marqueur mitochondrial ou nucléaire permettra de renforcer les résultats de cette analyse.
- Action 3 : Si la nécessité de poursuivre les analyses de CMR sur la population de Baillaury et la Fosseille peuvent se justifier (en l'absence de résultats qui auraient pu aider à cette justification comme les taux de capture, les échanges entre sous-populations, etc.), il semble aussi prioritaire de développer une méthodologie pour le suivi « allégé » d'un ensemble d'autres populations de cette espèce. Les suivis CMR sont justement l'opportunité de tester la validité de ces suivis allégés, déployables ensuite sur les autres populations afin de donner des tendances démographiques qui soient plus représentative de ce qui se passe sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce.
- Action 4 : Très justifiée, à mettre en adéquation avec les fiches 3 et 2 dans le choix des sites car la problématique « connexion des noyaux de populations » peut justement s'étudier avec des méthodes directes (télémetrie et marquage) et indirectes (génétique des populations).
- Action 5 : Fusionner l'action 5 et l'action 6
- Action 6 : Concernant la faisabilité technique de la réintroduction (choix des âges, etc.), nous recommandons de ne pas multiplier les conditions et de tester éventuellement deux conditions (e.g. deux classes âges, deux saisons, etc.) afin d'essayer d'obtenir des résultats généralisables.
- Action 8 : Elle peut être regroupée avec l'action 12.
- Action 11 : Rajouter « dérangements » dans le titre.

La bibliographie (p. 74-76) est à compléter avec les références citées dans le texte. Les fautes d'orthographe sont assez fréquentes et nécessitent une relecture. Un soutien de la DREAL dans la finalisation de la rédaction de ce projet de plan est attendu.

Toutefois, la Commission a délibéré et a rendu **un avis favorable au bilan du Plan national d'action** proposé, sous condition de prise en compte des remarques émises dans cet avis, et attire l'attention sur l'importance d'avoir un document correctement finalisé.

Rédaction de l'avis :
Claude MIAUD

Le Président



Nyls de PRACONTAL